

# Alpes-Maritimes primeur ou nouveau rouge

Vin primeur

## LE PRODUIT

L'IGP Alpes-Maritimes se décline en vins rouges (50%), blancs (35%) et rosés (15%) ainsi qu'en mousseux. L'une des particularités de cette IGP est de produire des vins primeurs, c'est-à-dire des vins mis en bouteille et commercialisés juste après les vendanges et destinés à être bus jeunes. □ Les cépages locaux braquet, fuella nera, grassen, mourvaison composent les vins rouges. Les vins rosés comprennent aussi grenache et cinsault. Les vins blancs sont issus principalement du cépage vermentino.

## ARÔMES ET SAVEURS

Les vins rouges sont généralement tanniques, racés et puissants. Les vins rosés sont épicés, bien structurés avec une certaine fraîcheur. Les vins blancs sont complexes et élégants, avec des arômes floraux et d'agumes. Les vins mousseux ont une fine bulle et sont frais, avec des arômes floraux ou fruités.

## UN PRODUIT, UN TERRITOIRE

L'IGP est produite dans les Alpes-Maritimes (région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Dans les vallées remontant vers la montagne, sur des coteaux bien exposés, la vigne côtoie l'olivier sur environ 50 hectares, principalement sur les communes de Saint Jeannet, Saint-Paul-de-Vence et sur la préfecture Nice. On en retrouve aussi sur l'île de Saint-Honorat dans le vignoble des moines de l'Abbaye de Lérins.

## UN PRODUIT RECONNUS

Le vin de Pays des Alpes-Maritimes est reconnu depuis le 13 septembre 1968. Malgré la pression foncière dans ce secteur, une quinzaine d'exploitations familiales défendent encore la viticulture sur la Côte d'Azur.

### Le saviez-vous

Les vignes sont installées au sein des coteaux sur d'étroites banquettes façonnées par l'Homme. Dans ce coin du Sud-Est de la France, on les appelle des

"restanques".

## Informations techniques

Cahier des charges

Contenu Cahier des charges

Textes réglementaires

Contenu Textes réglementaires

Aire géographique

Situation

3 SUD-EST

Carte

Cliquer sur le lien suivant pour afficher la carte

[\*\*Aire géographique\*\*](#)

Contacts

Organisme de défense et de gestion (ODG)

Syndicat des Vignerons du Var

---

70 avenue du président Wilson

83550 VIDAUBAN

**N°SIRET :** 41019501000021

**Contact :** Jérôme ROUZIER

**Tél. :** 04.94.73.54.12

**Fax :** 04.94.73.52.91

**Mél. :** [syndicat.var@orange.fr](mailto:syndicat.var@orange.fr)

Délégation territoriale de l'INAO en charge du produit

INAO La Valette du Var

---

Parc Tertiaire Valgora - Bâtiment C

Avenue Alfred Kastler

83160 LA VALETTE DU VAR

**N°SIRET :** 13000270200400

**Tél. :** 04 94 35 74 67

**Fax :** 04 94 65 89 43

**Mél. :** [INAO-LAVALETTEDUVAR@inao.gouv.fr](mailto:INAO-LAVALETTEDUVAR@inao.gouv.fr)

Organismes de contrôle (OC)

Laboratoire Départemental d'Analyses du Var (LDA83)

---

Siège  
375 rue Jean Aicard  
83300 DRAGUIGNAN

**N°SIRET :** 22830001800238

**Contact :** Christophe BARNABOT

**Tél.** : 04 83 95 32 30

**Fax :** 04 83 95 32 30

**Mél. :** [cbarnabot@cg83.fr](mailto:cbarnabot@cg83.fr) / [dgavalda@cg83.fr](mailto:dgavalda@cg83.fr)

---

**Source URL:** <https://www.inao.gouv.fr/produit/alpes-maritimes-primeur-ou-nouveau-rouge-23235>

#### **List of links present in page**

1. mailto:syndicat.var@orange.fr
2. mailto:INAO-LAVALETTEUVAR@inao.gouv.fr
3. mailto:cbarnabot@cg83.fr / dgavalda@cg83.fr